



Couper les ponts avec ma mère toxique

Par helene62

Bonjour,

Après le décès de mon père, j'ai décidé de couper les ponts avec une mère accaparante et toxique. J'ai dû porter plainte pour appels téléphoniques malveillants réitérés de sa part. Plainte qui a été classée sans suite. Je me retrouve contrainte à déménager (nous vivons dans la même petite ville et elle vient dans ma rue me surveiller) Elle me laisse de nouveau des messages mais moins fréquents et elle espère que je vais m'occuper d'elle si elle tombe malade. Je sais que j'ai une obligation de pension alimentaire. Mais suis-je obligée de m'occuper d'elle (l'emmener aux rendez-vous, me rendre à l'hôpital, lui amener du linge...)? Chaque contact avec elle me fait souffrir. Je vais mieux depuis que je ne la vois pas. Elle n'a pas le permis.